
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 21/2 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.2.58874

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

ANDRÉ DELAPORTE

LA FÊTE DU 1^{er} VENTÔSE AN VI À TRÈVES

d'après des documents inédits

Au cours d'une de nos séances de travail en la Bibliothèque de la ville de Trèves (Stadtbibliothek Trier), nous découvrîmes en octobre 1992 le Dossier d'archives FZ 7 consacré aux préparatifs, au déroulement et aux lendemains de la »Fête qui a eu lieu à Trèves (sic) le 1^{er} Ventôse, an VI de la République Française, à l'occasion de l'installation des nouvelles Autorités du Département de la Sarre« (Titre du procès-verbal)¹.

L'exploitation dudit dossier s'inscrit parfaitement dans le cadre, non seulement de nos recherches entreprises depuis près de vingt ans sur l'histoire des idées au XVIII^e siècle², mais aussi dans le cadre de la direction particulière qu'elles ont prises au cours des neuf ans que nous avons enseigné et vécu à Trèves, concernant les relations culturelles et politiques dans les pays rhénans et mosellans, francophones comme

1 Ce dossier comprend une quinzaine de documents: une grande affiche pliée; le procès-verbal en français (cote § 1079); le programme de la fête (§ 1037) et l'invitation aux Juifs; une lettre envoyée au magistrat de Trèves par les Commissaires du Directoire Exécutif près le Département de la Sarre accompagnant le programme de la fête du 1^{er} Ventôse (§ 1037) portant en haut à droite et au crayon rouge la date de l'ère chrétienne du »17. febr. 1798« (i. e. 17 février); une lettre du 29 Pluviôse An VI de la République, »Les administrateurs du Département de la Sarre au Magistrat de la ville de Trèves« (reg. 1037); le programme en allemand en écriture manuscrite gothique (§ 1037); une »Lettre du 4 Ventôse An VI de la République française, une et indivisible«, »L'Administration Centrale du Département de la Sarre (manuscrit) Aux Citoyens Composant le Magistrat de la Commune de Trèves«; une lettre manuscrite en français (§ 1045); une lettre manuscrite en allemand et rédigée en gothique cursif de l'Administration centrale (»Zentral-Verwaltung«) au Magistrat de Trèves (»dem Magistrat zu Trier«) (§ 1092); un texte manuscrit en français daté au crayon noir en haut à droite: 10 März 1798, »Procès-verbal de la publication solennelle (sic) de la Proclamation des administrateurs du Département de la Sarre à leurs administrés et Concitoyens dattés (sic) du 9 Ventôse & publiée par le Magistrat provisoire de la ville de Trèves le 20 Ventôse An 6^{ème}«; une autre feuille également enregistrée § 1092 porte la traduction en allemand gothique cursif; toujours sous le même registre, un document administratif à en-tête du Département de la Sarre, Bureau de Police, »Extrait du Registre aux Délibérations de l'Administration centrale du Département de la Sarre Séance du 19 Ventôse An VI de la République française, une et indivisible«; une brochure en allemand, »Verbal-Prozeß«, porte en manuscrit »Bibl. publ. civ. Trev. 1892. Ex dono dni. Schneemann, Trev.«, c'est-à-dire »Bibliothèque publique de la ville de Trèves, don de M. Schneemann, de Trèves«, une plaquette intitulée »Decaden-Rede gehalten zu Trier am 30. Pluviose 7. I. von Br. Hetzrodt« (en manuscrit au crayon 18. 2. 99); une plaquette signée J. J. St., »Hymnen gesungen auf...« portant en manuscrit au crayon noir 19. 2. 99.

2 André DELAPORTE, *L'Idée d'égalité en France au XVIII^e siècle*, Paris 1987; *Bergers d'Arcadie: poètes et philosophes de l'Age d'Or au XVIII^e siècle*, Puisseaux 1988; *Les avatars de la légende franque dans la littérature française du XVIII^e siècle* in: *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1986.

germanophones³. L'étude que l'on va lire s'inscrit aussi dans le prolongement des voies jadis tracées par nos Maîtres⁴; et l'on verra corroborer, pour le domaine trévirois⁵, les constatations qui ont pu être faites par ailleurs dans le reste de l'espace rhénan⁶.

Nous allons voir en effet:

1/ se réaliser *in vivo*, par l'exemple concret d'une fête signifiant nouveau départ et renaissance, la mise en scène d'une manière de saturnale réalisant la *renovatio* de l'âge d'or:

2/ l'appel à la communauté d'origine des Trévirois et des «Français de l'intérieur» réunis sous l'appellation de «*Neufranken*», i. e. «Nouveaux Francs» ou plutôt, afin que cette traduction ne prêtât point à confusion, «Néo-Francs».

Ainsi pourra-t-on constater comment l'écriture «philosophique» a pu de la sorte s'inscrire dans l'histoire de l'ancienne Cité impériale mosellane. En citant abondamment ces sources et en prohibant, selon la méthodologie que nous avons utilisée ailleurs, toute laide et vaine paraphrase, nous nous effacerons autant que faire se peut devant les documents que contient le Dossier FZ 7. Ainsi espérons-nous, l'espace de quelques instants, pouvoir faire revivre une authentique «fête révolutionnaire» célébrée sur les rives de la Moselle il y aura bientôt de cela deux cents ans.

*

Le Dossier FZ 7 est serré dans une chemise en papier écru effrangé et déchiré portant au crayon noir «Zentralverwaltung des Saardepartements – Einrichtung ... 1798–1799». L'on peut ranger ces documents en trois groupes selon qu'ils ressortissent aux préparatifs, au déroulement, aux lendemains de la Fête.

I – Les préparatifs

peuvent se lire dans les documents suivants:

1. Une lettre du 29 Pluviôse An VI de la République, du Commissaire du Directoire Exécutif près le Département de la Sarre au magistrat de Trèves, lettre signée Bouqueau:

Je vous envoie ci-joint, citoyens, une copie du Programme de la fête qui doit avoir lieu le 1^{er} Ventôse, à l'occasion de l'Installation des nouvelles Autorités du Département de la Sarre.

3 Le poète alsacien Auguste Lamey, le «Franc des bords du Rhin», à paraître en 1994 dans la Revue d'Alsace; Article sur le même auteur, à paraître dans la Nouvelle Biographie alsacienne; L'Histoire des Celtes du Pasteur Simon Pelloutier in: Etudes Européennes 1993.

4 Dans l'œuvre de Roger DUFRAISSE, citons Les départements réunis de la rive gauche du Rhin, dans: Les pays sous domination française, Paris 1968. Jürgen VOSS (Hg.), Deutschland und die Französische Revolution, München 1983.

5 Aufklärung und Tradition. Kurfürstentum und Stadt Trier im 18. Jahrhundert. Ausstellung und Dokumentation, Trèves 1988. Emmanuelle BROUILLET-ROHMER, L'Administration française à Trèves sous la Révolution (1793–1797) dans les Cahiers lorrains, 1982 n° 3; Christian FABRY, Création et Administration du Département de la Sarre, mémoire de maîtrise à paraître en juin 1994, Trèves–Nancy.

6 Jürgen VOSS, Die Kurpfalz im Zeichen der Französischen Revolution, dans: Die Französische Revolution und die Oberrheinlande (1789–1758), herausgegeben von Volker RÖDEL (Oberrheinische Studien), Sigmaringen 1991; Jürgen VOSS, Der Mann, der Schiller 1792 zum Ehrenbürger Frankreichs machte: Philippe Jacques Rühl (1737–1795); A. KUHN, Volksunruhen in Württemberg 1783–1801 (Stuttgart 1991). Critique d'André DELAPORTE, dans: History of European Ideas, vol. 17, n° 4, 1993, p. 536–37.

2. L'archive § 1037 datée de »Trèves«, 29 Pluviôse l'An VI de la République:

Les Administrateurs du Département de la Sarre au Magistrat de la ville de Trèves.

L'arbre de la Liberté devant, Citoyens, être planté dans cette Commune après demain matin, j'ai désigné pour l'installation des autorités constituées. Nous vous prions de faire enlever aujourd'hui s'il est possible et demain au plus tard l'arbre mort qui est sur la place et d'y faire ouvrir le trou destiné à recevoir le nouveau. La même ouverture devra être faite sur la place de la Métropole vis-à-vis de la maison Frankenstein où on plantera aussi un arbre de la Liberté. Nous aurons soin de nous procurer cet arbre.

Les autorités devant se réunir à 10 heures à votre maison Commune, vous voudrez bien disposer les salles pour les recevoir. Vous vous y trouverez réunis, vous y convoquerez pour la même heure les Préposés des corps de métiers et autres corporations de la bourgeoisie, les Curés et leurs vicaires, les membres de l'Université et les Professeurs du Collège avec leurs Elèves. Un de ces Elèves qui devra être l'écolier le plus méritant du Cours de Rhétorique sera muni d'un drapeau tricolore. Vous ferez choix de deux Jeunes Citoyennes d'une (sic) extérieur agréable et recommandable par leur vertu qui assisteront à la fête dans une voiture découverte si le temps le permet; elles seront vêtues de blanc et porteront à la tête et à la ceinture des rubans tricolores: elles seront munies de deux couronnes de laurier destinées à deux militaires qui seront désignés à cet effet par le Commandant.

Le drapeau tricolore devra être arboré dès le matin à la porte de votre maison commune. Dès demain soir le son de toutes les cloches de la ville annoncera la fête; le même son aura lieu le 1^{er} Ventôse à six heures du matin et à six heures du soir. Au dernier une illumination générale exprimera l'allégresse de nos Concitoyens. Vous aurez soin d'inviter tous les amateurs de Musique et de mettre à notre disposition pour 24 heures les musiciens ordinaires de cette Commune. Nous pourrions à leur paiement ainsi qu'à celui de tous les frais que cette fête pourra occasionner.

Nous comptons avec confiance sur l'emploi de tous vos moyens pour que tous ces objets qui sont scrupuleusement recommandés par le Commissaire du Gouvernement soient exactement remplis.

Salut et fraternité

(signé)

*Labourdinière
Gerhards*

Lintz

*Haan
Le Commissaire du
Directoire Exécutif
Boucqueau*

Quelques remarques valent d'être faites à l'issue de la lecture de ce document:

2.1. Rien de moins spontané que cette fête dont l'ordonnancement prévoit le moindre détail. Il est même enjoint aux Juifs de participer activement aux festivités: par sa lettre du 30 Pluviôse An VI au Magistrat de Trèves (document 1037),

L'Administration du département desire, Citoyen, que les Juifs de cette ville soient invités comme les autres corporations à envoyer des Députés à la fête de demain.

Veillez donner à cet effet les ordres convenables.

Salut et fraternité.

Il importe en effet que cette véritable fête de fondation se caractérise par son total unanimité.

2.2. Son déroulement devra s'opérer selon un protocole qui n'est pas sans rappeler celui des fêtes d'Ancien Régime: les divers corps constitués sont invités à défiler selon un ordre de préséances bien précis. L'on y verra même *les Curés et leurs*

Vicaires (alors qu'en France »de l'Intérieur« le Directoire faisait renaître le culte révolutionnaire sous sa forme décadaire et théophilanthropique) ainsi que les Corporations (interdites en France »de l'intérieur« depuis le décret d'Allarde!), au son des cloches battant à toute volée. En ce sens, la »saturnale« souhaitée par des auteurs tels que Mably, Bonneville, Restif ou Sylvain Maréchal n'est, en la circonstance, que de pure forme, et fort limitée, puisqu'il n'y a pas d'interversion des rangs.

2.3. Les valeurs proposées à la distinction sont le *mérite* (pour l'Elève de Rhétorique et les deux militaires) et la *vertu* (pour les deux *Jeunes Citoyennes*). Précisons:

2.3.1. *Rhétorique*: rien d'étonnant de la part d'une Assemblée dont les *vénérables Pères Conscrits* affublés de toges à la romaine se prenaient pour autant de Démosthènes, d'Isocrates et de Cicérons;

2.3.2. *Vertu*: dans le sens romain antique de *dévouement à la patrie* bien entendu. Concernant les *deux Jeunes Citoyennes*, il peut s'agir du sens plus commun que le mot a pris depuis lors, surtout si l'on met le mot tel qu'il est associé à l'adjectif *recommandables* en balance, d'une part avec *l'extérieur agréable*, d'autre part avec la blancheur symbolisant cette *vertu* dont elles devront être vêtues. Constatons de surcroît que le choix des *deux jeunes Citoyennes* se fait sur le critère le plus inégalitaire qui soit, celui de la beauté associée à la jeunesse: ne serait pas venue à l'idée de nos Administrateurs du département de la Sarre de choisir telle vieille *femme rustique* – comme l'écrivait parfois la rhétorique du XVIII^e siècle – courbée par les ans et noircie par soleil et vent, dont la vie passée eût pourtant pu témoigner du »mérite« comme de la »vertu« à défaut d'un *extérieur agréable* depuis lors quelque peu fané... Abstenons-nous de prétendre sonder les reins et les cœurs en imputant à nos Administrateurs quelque voyeurisme lascif refoulé à la manière d'un Claude Gilbert, d'un Restif de la Bretonne ou d'un Sylvain Maréchal, en faisant observer qu'au même moment la candeur des »Merveilleuses« de Paris se laissait admirer au travers de leurs robes transparentes: le choix des deux jeunes est amplement justifié par le type même de cérémonie de renouvellement, de *renovatio*, de restauration, symbole même de la révolution, à laquelle les Trévirois vont être conviés. Constatons enfin que l'on est là en présence d'un type de sélection, au sein même de la fête révolutionnaire, qui n'est pas sans évoquer les fêtes de rosières qui se développeront au siècle suivant⁷.

3. Une grande affiche bilingue française et allemande intitulée »Les Administrateurs du Département de la Sarre, à leurs Concitoyens de ce département«. Elle porte en haut, à gauche, *liberté*, à droite, *égalité*, au centre une vignette allégorique représentant une figure féminine dont la tête est ceinte d'un soleil rayonnant. Ladite

7 Il n'est pas inintéressant de se référer à ce qui se passe cependant dans »l'intérieur« de la France, v. par ex. S. BIANCHI et M. CHANCELIER, Draveil et Montgeron, deux villages en révolution, *Le Mée sur Seine* 1989, pp. 62–63, où il est question notamment de »Geneviève B., rosière de cette paroisse...«. Signalons aussi que l'abbé Claude Fauchet (1744–1793), compagnon de Nicolas de Bonneville au »Cercle Social« et à la »Bouche de Fer« et qualifié de »Tribun du peuple franc« (v. Marcel DORIGNY, *Le Cercle social ou les écrivains au cirque*, in: *La Carmagnole des Muses, l'homme des lettres et l'artiste dans la révolution*. Sous la direction de Jean-Claude BONNET, Paris 1988) rédigea un *Discours: sur les mœurs rurales pour la fête de la rosière*, à Suresnes, 1788. V. *Dictionnaire des Lettres françaises*, XVIII^e s., t. 1, p. 445.

figure est entourée, à gauche, d'un drapeau au-dessus d'une bouche à feu surmontant un parchemin sur quoi est écrit *la loi* au-dessus d'un bouclier circulaire où se lit *Peuple Français*, à droite un obélisque égyptien avec inscrit *liberté, égalité* au pied duquel un lion veille, la patte gauche appuyée sur un faisceau de licteurs. Le texte français, à gauche, est séparé de sa traduction allemande, à droite, par une manière de pique surmontée d'une sorte d'urne et entourée d'un calicot torsadé représentant sans doute les trois couleurs comme il était d'usage de parer les arbres de la liberté. Ici encore, le plus sage nous paraît de laisser la parole au texte, où l'on voit d'une part énoncer la critique des abus, non seulement de l'Ancien Régime trévirois, mais aussi du »régime militaire« précédent, et d'autre part annoncer les bonnes résolutions dont prétendent être bourrelés les Administrateurs: »on repart à zéro«, telle semble la substance du discours.

Les Administrateurs du Département de la Sarre, à leurs Concitoyens de ce Département.

CITOYENS,

En commençant nos fonctions, nous croyons devoir vous faire connaître les principes qui dirigeront notre conduite politique, et les avantages que vous allez retirer de la nouvelle organisation de ce pays.

Appelés par la confiance du Gouvernement à faire votre bonheur, en jettant dans ces contrées les premiers fondements de la Liberté sur les ruines de l'esclavage, nous savons combien est honorable pour nous la mission qui nous est confiée; mais nous connaissons aussi l'importance et l'étendue des devoirs qu'elle nous commande; notre tâche est pénible, mais elle est glorieuse, et l'amour de la patrie qui nous anime, saura surmonter tous les obstacles; mériter votre confiance et votre estime, voilà quels sont nos vœux; vous faire jouir de tous les avantages d'un peuple libre, voilà quel est notre but.

Le peuple français vous donne aujourd'hui votre liberté; il fait plus, il vous appelle à partager la prospérité que lui assure la sagesse de ses lois.

Rendus à vous-mêmes, et délivrés des charges que vous aviez imposées l'orgueil, le despotisme, l'avidité de vos dominateurs, vous pourrez désormais donner un libre essort (sic) à votre industrie et à vos talents, bientôt, sous la protection d'un Gouvernement libre, et par les encouragements qui seront proposés, l'agriculture jouissant d'une tranquillité inconnue depuis longtemps, se perfectionnera; votre commerce, ouvert avec la France, acquérera (sic) une nouvelle activité; la confiance et le crédit se rétabliront; les arts et les sciences fleuriront; de-là, l'abondance, les richesses du pays; de-là l'avantage de tous les individus.

Vous ne serez plus opprimés par un régime militaire; déjà, pour soulager des réquisitions et des contributions sans nombre que vous avez payées jusqu'à présent, il a été pris des mesures pour assurer aux braves guerriers qui passent ou séjournent dans votre Département, la subsistance et les fournitures dont ils ont besoin, sans être à charge aux bons habitants de la campagne. Au Gouvernement Militaire va succéder une Administration douce et paternelle; vous trouverez en nous des amis, des bienfaiteurs, pour lesquels ce sera une jouissance d'accueillir vos réclamations et de vous rendre justice avec tout le zèle et l'intégrité qui caractérisent des Républicains.

Nous ne ferons acception de personne, nous n'écouterons aucun motif de faveur particulière, la corruption ni l'intrigue n'auront chez nous aucun accès; toutes vos pétitions seront apostillées par ordre de dates, et si nous nous écartons quelquefois de cette règle, ce ne sera que dans les cas d'urgence, ou pour voler au secours de la veuve ou de l'orphelin.

Nous allons organiser incessamment dans tous vos Cantons, des Administrations municipales; vous y trouverez, ainsi que dans les Tribunaux de Paix, une justice prompte et gratuite; vous pourrez y défendre vous-même (sic), votre liberté, vos droits, vos propriétés, la vérité seule y sera accueillie, et le mensonge ne pourra plus s'envelopper des formes et des détours de la

chicane; la loi donnera là, le même droit à tous les individus; le pauvre ne sera plus maltraité par le riche fastueux; le faible trouvera une protection armée contre l'homme puissant, et l'innocence triomphera toujours de l'injustice.

Chaque Commune aura de plus, un Agent municipal chargé de défendre ses intérêts, et de proposer toutes les mesures qui peuvent lui être utiles.

Désormais, plus de distinction parmi vous, que celle du mérite: la noblesse et le clergé qui non contents de vous faire supporter seuls les charges de l'Etat, avaient encore l'impudence de vous enlever le fruit de vos travaux et de votre industrie, en vous chargeant comme de vils esclaves, de redevances sans nombre, de servitudes ridicules et déshonorantes, seront forcés de renoncer à ces droits fondés sur la violence ou l'imposture; vous ne payerez plus de dîmes, et le fruit de vos sueurs vous appartiendra sans partage.

Tout ce qui peut contribuer au bonheur de la société, va être l'objet de notre surveillance et de nos soins. La sûreté publique, le maintien de la police, le soulagement des pauvres, l'entretien des hôpitaux et des maisons de charité, la réparation des routes, l'amélioration de l'agriculture, vont être, tour à tour, l'objet de notre sollicitude.

Nous travaillerons sans relâche à faire répartir les charges publiques, en proportion de la fortune de chaque contribuable; aucune classe de privilégiés ne pourra s'y soustraire; nous appellerons, pour nous aider dans cette répartition, des hommes probes et désintéressés, pris dans tous les Cantons, qui, par leurs connaissances locales, nous donneront le moyen d'éviter toute surcharge, toute injustice.

Nous exigerons, sans délai, des comptes exacts et rigoureux de tous ceux qui jusqu'ici, ont administré les deniers publics; ces comptes ne seront point rendus en secret, ils seront discutés, époque par époque, et rendus publics par la voie de l'impression; leur publicité vous fera connaître ce qu'est devenu le produit de toutes les charges dont vous avez été grevé; les sangsues du peuple qui, dans des temps d'oppression, dans les troubles de la guerre, ont eu le funeste talent de se faire une source de richesse de la misère publique, se verront enfin dévoilés à vos yeux, à ceux de la France entière, et forcés à restituer les fruits de leurs concessions; vous-mêmes, Citoyens, vous regretterez d'avoir, dans votre malheur, attribué au Gouvernement Français, les maux que vous avez soufferts, et qui ne provenaient que de l'avidité insatiable de quelques-uns de ses agents.

A l'avenir, de semblables exactions ne pourront plus se renouveler; toutes les Administrations seront tenues de rendre, à la fin de chaque année, un compte détaillé de leur gestion tant financière qu'administrative, qui sera mis par la voie de l'impression, sous les yeux du public; et, afin que les Administrateurs infidèles ne puissent trahir les intérêts du peuple, nous tiendrons la main à ce que, conformément aux règlements, leurs registres soient clôs et déposés dans les six mois, pour être ouverts à tous les Citoyens.

Nous venons de vous dire, en peu de mots, ce que nous allons faire pour vous; c'est à vous, maintenant, Citoyens, à concourir avec nous, à votre bien-être, par une confiance entière dans vos nouveaux Administrateurs, par le respect et la soumission que vous montrerez pour l'Autorité supérieure.

Si des calomniateurs, des malveillants cherchaient à vous tromper, à nous enlever votre confiance à rendre nos intentions suspectes, ne les croyez pas; l'expérience vous fera bientôt connaître leur perfidie; notre conduite vous prouvera la sévérité de nos principes et la pureté de nos intentions: nous sommes vos véritables amis, et l'amour du bien public est notre seul guide.

Recevez, chers Concitoyens, la promesse solennelle que nous vous faisons ici, de consacrer tous nos efforts et notre temps à vous donner une Administration sage et régulière: en veillant sans cesse aux intérêts de la République, nous saurons les allier avec ce que dictera notre attachement pour vous; nous ne vous demandons, pour prix de votre dévouement; pour récompense de notre zèle, que de nous honorer de votre confiance, et de partager les sentiments d'attachement que nous portons à la République.

Heureux si, en vous délivrant des maux que vous avez soufferts depuis longtemps, nous parvenons à vous faire goûter pleinement les fruits de la Liberté que la Nation Française s'est acquise par tant de travaux, et qu'elle vient de s'assurer par une paix glorieuse.

*Fait en séance, à Trèves, le 9 Ventôse An VI de la République française, une et indivisible.
Les Administrateurs du Département de la Sarre.*

*Lintz, Président; Gerhards, Labourdinière, Lafontaine, Haan,
Le Commissaire du Directoire exécutif,
Ph. Boucqueau*

*Pour l'Administration centrale:
Schmelzer, Secrétaire-Général provisoire*

A Trèves, de l'Imprimerie du Département de la Sarre, n° 59.

Ce texte éloquent, bien dans le style ampoulé du temps, parle de lui-même sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des trésors d'érudition connexe:

3.1. Il présente le caractère d'un texte de fondation, tout comme la fête postérieure venant sanctionner les engagements pris.

3.2. L'occasion en est *la paix glorieuse* à quoi il est fait allusion dans l'avant-dernier §: on sait que l'année 1797 fut brillante pour les armes françaises, particulièrement en Italie où les campagnes du jeune général Bonaparte réduisirent l'Autriche à signer d'abord les préliminaires de Leoben (18 avril 1797) puis le Traité de Campo Formio dont une clause secrète reconnaissait la possession par la France de la rive gauche du Rhin, des confins de l'Alsace à Coblenche. Ces événements stratégiques et diplomatiques connurent un immense retentissement dans les pays germaniques: la conjoncture était donc particulièrement favorable pour prendre un nouveau départ à Trèves et intégrer le département de la Sarre à la *République franque* régénérée et aux frontières naturelles recouvrées. Les moyens mis en œuvre furent ceux utilisés depuis le début de la période révolutionnaire: la fête unanimiste scellant la conclusion d'un nouveau contrat social.

3.3. Les abus, exactions, pillages, excès ... de l'administration militaire et civile antérieure vivant comme en pays conquis sont explicitement dénoncés.

3.4. Les Trévirois sont dorénavant considérés comme citoyens français à part entière: devenir membres d'un peuple libre et victorieux ne saurait que les flatter; les administrateurs savent à merveille jouer sur la corde classique du prestige du vainqueur.

3.5. Cette intégration à la République se fait par une manière de contrat social: les Administrateurs annoncent un train de mesures de réformes et énoncent les bonnes intentions dont ils sont bourrelés.

3.6. Mais sont adressés aussi des avertissements sans équivoques aux contre-révolutionnaires appelés à subir les foudres de la loi en cas de résistance à l'ordre nouveau: c'est dire clairement que la partie n'est nullement gagnée pour autant et que l'Ancien Régime conservait des sympathies dans une partie de la population.

3.7. Décrit dans les termes habituels de la littérature utopique du XVIII^e siècle dont le rédacteur de ce texte avait l'esprit visiblement farci, l'ordre nouveau (expression traduite par *neue Regierungsform* dans le Discours du Citoyen Lintz, v. infra) est incessamment opposé à l'Ancien Régime (*ehemalige Regierung, vorige Regierung*) décrit sous les traits les plus péjoratifs et à l'aide des expressions les plus dévalorisantes.

II – Le déroulement des festivités

se trouve décrit dans le «Procès-verbal de la Fête qui a eu lieu à Trèves le 1^{er} Ventôse, An VI de la République Française, à l'occasion de l'installation des nouvelles Autorités du Département de la Sarre». En bas de page est mentionnée l'adresse suivante: *Trier, gedruckt bei J. E. Eschermann Nr. 1033 in der Simeonsgasse.*

Les événements se sont déroulés tels qu'ils avaient été préparés. On y trouve le texte du discours tenu par le Citoyen Boucqueau, Commissaire du Directoire Exécutif. Il s'agit d'un morceau de rhétorique de propagande tout à fait remarquable. L'on y relève, p. 14, telle expression prenant valeur d'assez joli sophisme: *le pays que vous avez conquis à la liberté*, valant bien celles d'usage sous la Terreur, *le fanatisme de la Raison et le despotisme de la Liberté*. Deux pages plus loin, il est question des *Départements de l'intérieur*: pourrait-on y voir l'une des origines de cette expression demeurée courante depuis lors en Alsace et Moselle⁸? La recherche vaudrait d'être conduite, si elle ne le fut déjà. Vantant dans la même page la nouvelle organisation judiciaire, l'orateur fait état de *cette institution digne de l'âge d'or, et qui nous rappelle les temps heureux où il n'existait sur la terre, d'autre tribunal que celui d'un Père de famille, chéri et respecté, décidant lui-même sans réclamations, les différends qui pouvaient s'élever dans une nombreuse famille*. On retrouve là quasi mot à mot l'inspiration et le style de Sylvain Maréchal, dont Boucqueau exprimait plus ou moins consciemment les réminiscences de quelques pièces, idylles, bergeries ou pastorales: constatation amusante lorsqu'on se souvient que deux ans auparavant le Directoire avait réprimé la Conspiration des Egaux dont le «doux berger Silvain» avait rédigé le flamboyant Manifeste...

Le contexte général de la fête se dégage à la seule lecture de ce document: il s'agit d'intégrer le pays conquis à la France, d'où l'expression codée *pays conquis à la liberté*, liberté étant synonyme de France tout comme *Franc* était synonyme de *libre*. L'aspect de *prise de bénéfice*⁹ que fut, au fond, le Directoire – héritier de Thermidor après la dérive terroriste – saute aux yeux: après avoir liquidé les séquelles du jacobinisme à l'intérieur; après avoir battu le Habsbourg à l'extérieur, il s'agit à présent de cueillir les fruits de la révolution et de hâter le retour de l'âge d'or – un âge d'or qui garantirait toutefois le «droit sacré» de la propriété et un âge d'or entendu comme restauration (terme utilisé à plusieurs reprises) de la liberté, de l'égalité, de la religion naturelle. D'où le pragmatisme pratiqué sur le terrain. Tous les moyens sont bons qui peuvent concourir au même but: on est hostile au clergé catholique, mais on fait appel à celui-ci pour figurer dans une procession fleurant bon son Ancien Régime; on défend la propriété, mais on s'inspire des visions anarchisantes d'un poète anacréontique dont on sait que, dans cette période de «Sturm und Drang», les accents éveilleront de certains échos dans l'espace germanophone; pour en arriver finalement à cette constatation ressortissant tout simplement à la plus antique revendication territoriale, ce par quoi se clôt, quasi, la fête, sur ce quoi elle devait

8 A plusieurs reprises nous avons trouvé cette expression parallèle sous la plume de l'Alsacien-allemand Friedrich LIENHARD, Westmark, Stuttgart 1919, mais à propos de l'Allemagne «de l'intérieur» (*Innen-deutschland*).

9 V. ce qu'écrivent S. BIANCHI et M. CHANCELIER (voir n. 7) p. 255: «Le Directoire marque incontestablement pour nos communes une période de reflux, puis de lent retour à certaines traditions.»

fatalement aboutir: *La réunion des Trévirois aux Français, semblait avoir toujours existé (...)* (p. 24).

Biffé, surchargé de nombreuses ratures, présentant l'aspect du méchant brouillon d'un discours, le document manuscrit § 1045 est écrit dans un français chancelant (erreurs de genre, de nombre, fautes d'accords), œuvre d'un Trévirois. C'est néanmoins un texte qui mérite d'être cité, tant le régime d'oppression militaire antérieur apparaît vigoureusement en contrepoint:

le jour du 1^{er} Ventôse VI année républicaine (...) chaque brave Trévirois auquel cette ville et ce pays par une manumission la plus solennelle a été adoptée dans la grande famille des peuples libres et régénérés: ce jour brillera comme époque la plus célèbre dans les années de notre histoire, comme époque à laquelle se repose la Chaîne des misères de quatre ans et de quelles la loi commencera d'être aussi chez nous à l'ordre du jour.

Mettons pour un moment le voile sur la triste scène des malheurs qui ont causé pendant cette guerre tant de larmes à nos Concitoyens: le Directoire Exécutif, attentif aux plaintes des peuples du Rhin, de la Moselle et de la Sarre a mis fin à toutes vexations: les Vallées et les contrées habitées par ces peuples et destinées à la jouissance d'une paix éternelle participeront dorénavant (sic) aux lois, par lesquelles la première Nation d'Europe a fondée (sic) son bonheur. Ces mêmes lois amèneront aussi chez nous l'abondance et le bien être de nos Concitoyens à ce grade qui correspondent (sic) aux vœux du Gouvernement. (...) [Fin raturée, quasi illisible].

Le Citoyen Rudler que ce peuple au nom duquel nous vous parlons, par [sa] paisible tranquillité, par l'obéissance et son attachement, se rendra (sic) toujours digne de l'attention du Directoire, qui désire en détruisant ses chaînes, adoucir ses malheurs et encourager ses travaux.

Ainsi donc, l'on constate que la révolution trouvait d'authentiques appuis dans une partie de la population tréviroise acquise au nouveau régime.

Sous une couverture cartonnée on découvre la version allemande soit »Verbal-Prozeß Ueber die Feyern des Jahr-Gedächtnis der Einsetzung des bestellten Gewalten des Saar-Departements«. Il n'est pas inintéressant de découvrir, en allemand, l'ordre de la procession:

(...) in einem Zuge und in folgender Ordnung in der Decaden-Saal.

Eine Abteilung Dragonen, und eine Bande Musick

Die Angestellten der Civil-Verwaltungen;

Die Professoren der Universität

Die Ingenieurs und Angestellten der Forst-Verwaltung;

Der Direktuer (sic), die Inspektors, der Receveur und die Angestellten der Domanien-Regie;

Die General-Empfänger, der Inspekten der Agenzen der Steurn;

Die Municipal-Verwaltung des Cantons Triers;

Der Staab des Platzes, die Offiziere der Besatzung, der Gendarmerie, der Genie-Wesens der Kriegs-Commissaire, der Payeur der Armee, die Aerzte, Chirurgen, Apotheker und Angestellte der Armee;

Die Friedensrichter und ihre Besitzer;

Die Zucht-bürgerliche und peinliche Tribunäle;

Die Abgeordneten der Municipal-Verwaltung, die zu dem Feste eingeladen waren; in ihrer Mitte trugen sie das Constitutions-Buch.

Die Central-Verwaltung, welche die national Gendarmerie folgte;

Die Bewohner von Trier,

Eine Abteilung Dragonen.

Der Eintritt in den Saal ward durch Paucken und Trompeten angekündet. (...)

Die Verwalter der Saar-Departements.

Lintz, President, Labourdinere, Gerhards, Lafontaine, Haan, Verwalter; Ph. Boucqueau, Commissaire der Vollziehungs-Direktoriums, und Zegowiß, General-Sekretair.

Par rapport à la version française, on note quelques différences assez sensibles. Ainsi le discours de Lintz n'est cité que dans la plaquette allemande du P. V. Puis vient celui du *Bürger Rosbach* président du Tribunal civil. Entre ces discours s'intercale l'exécution d'une symphonie et le chant d'hymnes patriotiques. Ensuite est cité le discours du citoyen Leistenschneider.

III – Les lendemains de fête: la réactualisation un an plus tard

Dans le même dossier se trouvent des documents additionnels de nature commémorative, puisqu'aussi bien une fête de fondation comme celle à laquelle on vient d'assister se doit d'être incessamment réactualisée. Ainsi peut-on lire, sur feuille volante, un »Decaden-Rede« (Discours de décadi) tenu à Trèves »am 30. Pluviose 7.« (i. e. le 18 février 1799) par I. von Br. Hetzrodt. Les termes en sont très intéressants, qui opposent la régénération *franque* à l'édifice *gothique* vermoulu du Saint Empire romain de nation germanique, mais ce en se fondant toujours sur d'ancestrales vertus allemandes que, les eût-on découvertes mentionnées ailleurs, eussent éveillé chez maints lecteurs d'aujourd'hui de suspectes réminiscences. Voici donc le motif du discours:

Morgen werden wir den Jahrtag unserer neuen Organisation feiern. Die künftige Vereinigung dieser Departemente mit der Franken Republik wird an diesen Tage der Gegenstand unser Unterhaltung, unserer Freylichkeit seyn.

Par opposition, *da steht denn das seltsame gothische Gebäude der deutschen Reichsverfassung, kaum wohnbar in Innen, und offen allen Stürme, und Einfallen von Aussen.*

Ensuite vient la référence aux vertus primitives du premier âge du monde précieusement conservées par les Germains et que ceux-ci apportent en héritage aux Néo-Francs régénérés:

(...) nun das ursprüngliche Erbtheil unserer Ahnen, deutsche Beharrlichkeit, und Muth, deutsche Unbestechlichkeit, Treue, und Bidersinn bringen wir in unser neues Vaterland mit, als eine der großen Nation würdige Anstaltung, mit welche wir in ewige Verbindung zu treten bestimmt sind.

Mais ces Rhénans acquis à la révolution, ainsi que les Alsaciens germanophones comme Auguste Lamey, n'en gardent pas moins le contact avec le »Teutschland« »de l'intérieur« (voir note de renvoi n° 7) et ne désespèrent pas de voir l'ensemble du Corps germanique même régénéré dans le cadre d'une république universelle. C'est l'aurore d'un nouvel âge d'or qui est explicitement annoncé:

Auch euerem Andenken, Deutsche Brüder jenseits des Rheins sey der heutige Tag geweiht! wir reichen euch die Hand zur Abschiede, – aber mit der frohen Beruhigung auch euch bald unter den Fahnen der Freiheit zu sehen. Schon zeigt sich die Morgenröthe auf allen Seiten Europens. Bald wird die Sonne, welche bereits in Süden glänzt, den ganzen Horizont mit ihren wohltätigen Lichte beleben, und der Tag der Philosophie, einer allgemeinen Weltrepublik und des ewigen Friedens sich über die ganze Erde verbreiten.

Dann werdet ihr mit uns Arm in Arm von Osten bis Westen im Einklange ausrufen: Es lebe die große Nation, welche wir die Zerbrechung unserer Fesseln verdanken – es lebe die Republik! (Trier bei Hetzrodt und Willswersch. n. 52).

Le lendemain Premier Ventôse (intéressante traduction: 1ten Windmonaths 7ten rep. Jahres), c'est-à-dire le 19 février 1799 fut chanté cet hymne composé *nach der alten, aber doch beliebten Melodie: zu Stephan sprach im Traume* par celui qui se borne à signer de ses initiales »J. J. St.«:

*Heut jauchzet Wonne trunken
Mein freies Vaterland:
Es lag in Nacht versunken,
Am schweren Sklawenband.
Da riß die schwarze Wolke:
Des Thronen Pfeiler sank. –
Dem großen Franken Volke
Der wärmste Kindes Dank!
(...)
Sie pfeget uns nicht minder,
Die große Republik,
Als ihre eignen Kinder,
Mit sanften Mutter Blick.
Aus ihrem weisen Munde
Strömt Wahrheit, Tugendsinn:
Sie führet uns zum Bunde
Der Völker liebeich hin.*

Référence constante aux Francs, ainsi qu'à la liberté des ancêtres:

*Sie zeigt in den Hallen
Der Väter uns die Spur:
Früh lehrt sie uns schon lassen
Den großen Freiheitschwur.
Sie weckt an Ahnen Harde
Im Sohn die Väter auf,
Damit er auch einst werde,
Was sie, im Heldenlauf.
(...)
Schließ uns auch bald dem Bunde
Der großer Franken ein,
Und sprich mit froherm Munde
Dem großen VolksVerein.*

Sur une autre feuille volante éditée par Eschmann, l'on peut lire le discours tenu en allemand par B. Dupre lors de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté sur la Place du Marché pendant la Fête du Premier Ventôse An VII. L'aspect sacrificiel de renouvellement de la nature est explicitement énoncé:

(...) wir hier versammelt sind, nämlich, um anstatt des von einem Jahr am heutigen Tage durch die Hände unserer Würdigen Centralverwaltung gepflanzten Baumes, dem die Natur seinen Fortwuchs versagte, einen anderen hinzupflanzen. Wir erneuern also ein wichtiges Denkmahl des heutigen Festes.

Le meurtre rituel par le sacrifice sanglant de la décollation de Louis XVI est évoqué ensuite par le recours à toute une symbolique météorologique et naturaliste (d'inspiration maçonnique?) liant le tonnerre, les Libres-Francs régénérés et le chêne prenant racine dans l'effusion du sang royal:

Diese Feyerlichkeit wurde durch die harte Witterung verhindert an dem Tage des zweiten Pluviose, wo das Haupt des letzten Königs der Franzosen fiel, und an welchen zuerst der Baum der Freiheit vom Königsblute befeuchtet auf dem Boden der Franken-Republik wurzelte. So wie die gute Sache der Freiheit manchen Stürmen des Lasters, des Schicksals, und manchen Donnerblitzen der gekrönten Häupter ausgesetzt war, und öfters völlige Zerschmetterung besorgen ließe, eben so entzog öfters die Natur ihre Kräfte dem Gedeihen deren zum Symbol der errungenen Freiheit gepflanzten Eichen; noch öfters aber wagte es die verwegene Hand eines Bösewichts diesem Heiligtum sich zu nähern, und demselben Verderben zuzubereiten. Aber Bürger! so wie man zugeben muß, daß all diesem ohngeachtet die stolze Eiche als Symbol der Freiheit auf dem Boden der Republik in allgemeinen, majestätisch ihre Aeste ausdehnet, und den Familien der wiedergeborenen Völker erquicken dem Schatten zubereitet; (...)

Vient ensuite une péroraison ampoulée où l'orateur interpelle directement l'arbre afin que l'ombre de son feuillage s'étende sur l'ensemble de l'orbe terrestre et que tous les peuples du monde sublunaire puissent jouir de la paix et du bonheur. Plus loin, il adjure ses concitoyens de réprover ce qui pourrait contrecarrer le bonheur des peuples, notamment les surgeons de tyrannie. Puis s'exprime avec force et sous forme de slogan cette politique thermidorienne du Directoire consistant à «couper l'omelette aux deux bouts» et à inaugurer les solutions «centristes» de marginalisation des «extrêmes» – politique appelée à jouir d'une très féconde postérité en France –:

Haß dem Königthum, Haß der Anarchie, sey unser Wahlspruch, laßt uns ihn mit Manneskraft ausführen, laßt uns tief in unsere Brust eingraben! (...).

Et le discours se clôt sur de patriotiques et déclamatoires exhortations:

(...) es lebe die Republik, es lebe die französische Regierung, es leben die angestellten Gewalten.

On lira de même avec intérêt le discours tenu en allemand ce même jour du 1^{er} Ventôse An VII par le Citoyen Lintz, Président de l'Administration Centrale du Département de la Sarre, imprimé chez Hetzrodt et Willversch sur ordre de ladite Administration Centrale. Il y est, naturellement, évoqué la régénération (*Wiedergeburt*), thème-fétiche rebattu de la logomachie révolutionnaire:

(...) sehen wir uns gleichsam in verjüngter Gestalt vereinigt in einem Augenblicke, wo in allen Hauptorten unseres Departements das Jahrgedächtniß unserer politischen Wiedergeburt mit uns gefeiert wird.

Es ist heute der Tag, wo ein allgemein Jauchzen und Frohlachen aus dem Munde des Volkes der vier cisrhenanischen Departemente, von der Ruhr, von dem Rhein und Mosel, von der Saar, und dem Donnersberg von einem harmonischen Gefühles durchdringen, vor dem Altare der Erkenntlichkeit erschallet.

A la page 6, il parle également du *cisrhenanische Volk*. L'unité et l'indivisibilité de la République ne peuvent empêcher, on le voit, ni l'usage de la langue allemande comme véhicule de communication, ni même la conscience régionale, que l'on voit ici attestée, de l'existence au sein de la République d'un «peuple cisrhéna» dans les quatre départements de la Ruhr, de Rhin et Moselle, de Sarre et du Mont-Tonnerre.

Une idée analogue se retrouve dans le discours du Citoyen Rosbach, Président du Tribunal Civil du Département de la Sarre, tenu le même jour et même imprimé sur ordre de l'Administration Centrale du Département. On voit le Citoyen Rosbach utiliser encore une expression voisine de celle de »France de l'intérieur« :

Heute ist es ein Jahr, daß die, dieseits des Rheines gelegene Länder gleich jenen in Innen von Frankreich in Departemente vertheilet, und die dazu erforderliche Gewalten eingesetzt worden sind.

Heute ein Jahr, daß wir mit der großen Nation enger verbunden, ihrer weisen Gesetze theilhaftig geworden sind.

A la page 5, il célèbre l'égalité civile consécutive à l'abolition des Ordres, égalité devant les peines à quoi doivent se soumettre aussi bien le mendiant (*Bettler*) que l'opulent, expression-fétiche de la littérature française du XVIII^e siècle que l'on trouve ici parfaitement exprimée en allemand (*in Ueberfluß lebenden Reicher*):

Die Ungleichheit der Stände höret auf, und die Strafgesetze treffen den Bettler, wie den, im Ueberfluß lebenden Reicher.

Puis, à la page 7, est dépeinte une pacifique idylle:

Noch ist all dieses eine Morgenröthe, aber eine Morgenröthe, die den kommenden heitersten Tag ankündigt; diesen hellen Tag werden wir dann erleben, wann die Friedens Sonne uns scheinen, der muthige Krieger sein noch vom Blut triefendes Schwert einstecken, zu seinem ruhigen Heerde, und der Sohn in die Arme seinen Eltern rückekehren wird; dann werden wir von Abgaben erleichtert, an von Kriegs-Beschwerden erledigt, ungestört und ruhig die Früchte unsrer Aemsigkeit, und die Gaben gemessen, die uns das Glück zuwenden wird.

Le discours prend ensuite un ton messianique:

Frankreichs großes und nun zu siegen gewöhntes Kriegsheer wird den Schrecken seiner Feinde bleibe, und Verwüstung von unsern Grenzen abhalten. Allgemeine Sicherheit wird der Stadtbewohner und den Landmann beglücken, diese wird den Wachsturm der Wissenschaften, das Aufkommen des Handels, und die Blühe des Staats seyn.

On relève qu'à la p. 8, l'orateur parle encore du *fränkische Regierung*.

Enfin, il termine sur deux vibrants *Es herrsche die Gluecklichkeit!* et *Es lebe die Republik!*

*

Pour toutes les raisons exposés ci-dessus et qu'est venue confirmer la lecture des documents qu'il serre, le dossier FZ 7 des Archives de la ville de Trèves ne laisse donc pas que d'être fort intéressant: non seulement parce qu'il permet au lecteur de participer, près de deux siècles après, à une fête révolutionnaire de régénération dans le contexte, toutefois, d'un certain pragmatisme que l'on a relevé comme étant la marque des agents locaux du Directoire (voir n° 9); mais aussi parce qu'il vient confirmer à l'envi nombre de nos hypothèses avancées dans de précédents travaux: la reprise par la France »révolutionnée« d'une ancestrale politique de retour aux »frontières naturelles« de la Gaule et d'une politique allemande se fondant sur l'historiographie franque retournée dans le sens révolutionnaire; l'utilisation pour la propagande révolutionnaire de lettrés germanophones locaux servant de haut-

parleurs en direction du corps germanique; le parallélisme des sources d'inspiration littéraire en allemand et en français semblant bien confirmer l'hypothèse que le pathos des assemblées révolutionnaires françaises ne pourrait être que la traduction politique de la poétique du Sturm und Drang, la liaison paraissant avoir été assurée par le curieux orateur du »Cercle Social« que fut le germaniste Nicolas de Bonneville.

La ville de Trèves célébra déjà amplement, en 1989, le bicentenaire de la révolution de France. Du 28 septembre au 28 novembre 1992 l'on put voir se dresser, face à la Bibliothèque municipale, un arbre de la liberté surmonté d'un bonnet phrygien. S'y pouvait lire sur un calicot: *Passans cette terre est libre*. Il s'agissait de la reproduction de l'arbre peint sur un tableau illustrant l'exposition présentée à la Bibliothèque sur »Goethe à Trèves et au Luxembourg – Il y a deux cents ans, la campagne de France«.